

## **C2C annonce la signature d'une convention d'option concernant l'acquisition de la propriété Blackcliff située dans le canton de Malartic**

**Montréal, Québec, le 15 novembre 2007: C2C inc.** (TSX-V: CCN) (la « Compagnie » ou « C2C ») est heureuse d'annoncer qu'elle a signé, conjointement avec Corporation minière Animiki ltée (« Animiki »), une convention d'option (la « Convention d'option ») en vue d'acquérir à part égale 100% de la propriété Blackcliff, située dans le canton de Malartic au Québec (la « Propriété »), détenue conjointement par Entreprises minières Globex inc. (« Globex ») et Ressources Altaï inc. (« Altaï »).

C2C poursuit son objectif d'améliorer son portefeuille de propriétés minières situées au Québec tout en continuant à développer ses projets en Équateur. Cette acquisition s'ajoute aux autres propriétés québécoises acquises soit: New BidLamaque, Opinaca et Fournière sur lesquelles C2C a entrepris des travaux d'exploration.

La Propriété est située au sud de la partie centrale de la ceinture métavolcanique de diorite de l'Abitibi, dans le canton de Malartic, à environ 1 km au nord de la propriété Kewagama. La Propriété est composée de trois claims miniers.

Selon les informations apparaissant sur le site web de Altaï, 14 zones d'or ont été découvertes, dont plusieurs sont constituées de lentilles discontinues dans la même direction. Dix de ces zones d'or sont considérées comme importantes.

En mai 1988, un calcul des ressources avec des teneurs de coupure a été effectué par la géologue Isabelle Cadieux sur les veines 1, 2 et 3 ayant comme résultat des ressources totales de 210 370 à une teneur de 7.60 g/t Au.

En mars 1989, Jean-Pierre Labelle a effectué un calcul géologique des ressources de minerai sur les veines numéro 11, 12 et 13, lesquelles sont des sous-catégories des zones aurifères parallèles ayant une largeur de 10 mètres et la veine aurifère numéro 7, située à l'extrémité nord ouest des veines 11, 12 et 13 ayant comme résultat des ressources totales de 255 972 à une teneur de 13.34 g/t Au.

*En supposant que tous les calculs effectués par les consultants (Cadieux et Labelle) sont exacts (ces derniers n'ayant pas été vérifiés par Altaï et C2C) une ressource d'or d'au moins 466 342 tonnes d'une teneur de 7.11 g/t Au (513 909 tonnes d'une teneur de 0.21 oz/ton Au) existe sur la Propriété. Les ressources sont à une profondeur de 200 mètres (600 pieds). Il y a un potentiel d'accroissement des ressources.*

Globex et Altaï octroient une option exclusive à C2C et Animiki d'acquérir 100% de la Propriété en contrepartie de ce qui suit:

- payer, à la date de la signature de la Convention d'option, une somme de 25 000 \$ divisée également entre Globex et Altaï et à leur émettre 400 000 actions ordinaires du capital-actions de C2C;
- C2C devra payer, 4 mois suivant la date de la signature, une somme de 50 000 \$ divisée également entre Globex et Altaï;

Par la suite, C2C et Animiki s'engagent à :

- payer, à la première date d'anniversaire de la signature, une somme de 100 000 \$ divisée également entre Globex et Altai et à leur émettre 50 000 actions ordinaires de leur capital-actions;
- payer, lors du deuxième anniversaire de la signature, une somme de 200 000 \$ divisée également entre Globex et Altai et à leur émettre 50 000 actions ordinaires de leur capital-actions; et
- payer, lors du troisième anniversaire de la signature, une somme de 200 000 \$ divisée également entre Globex et Altai et à leur émettre 50 000 actions ordinaires de leur capital-actions.

Suivant la Convention d'option, C2C et Animiki devront effectuer des travaux d'exploration pour les montants et dans les délais suivants:

- 500 000\$, dans les 12 mois suivant la date de la signature;
- 750 000 \$, pendant la deuxième année;
- 1 250 000 \$, pendant la troisième année; et
- 2 500 000 \$, pendant la quatrième année.

Il est également prévu qu'à défaut par Animiki d'inscrire ses actions à la cote d'une bourse reconnue dans un délais de 6 mois à compter de la signature de la Convention d'option, C2C assumera toutes les obligations d'Animiki comprenant les paiements comptants, les dépenses en exploration et le paiement des royalties.

Globex et Altai conserveront une redevance de 3% sur les métaux bruts payable par Animiki et C2C sur n'importe quelle production effectuée sur la Propriété.

Globex et Altai recevront 10% des profits nets de royauté provenant de la Propriété après qu'Animiki et C2C aient récupéré une somme de 3 500 000 \$ en coûts directs des capitaux engagés suite à la réalisation dans leur intégralité des conditions énoncées ci-après et préalablement à la production commerciale.

Si C2C et Animiki débutent la production commerciale de la Propriété dans les trois premières années suivant la signature de la Convention d'option, C2C devra payer à cette date le solde des sommes dues et émettre les actions non encore émises. Toutefois, C2C et Animiki ne seront pas obligées d'engager de nouvelles dépenses d'exploration sur la Propriété. Aux fins de la Convention d'option, la production commerciale signifie et est réputée avoir débuté, lorsque le minerai de la Propriété est transporté à une raffinerie pour son traitement.

À partir de la sixième année de la signature, C2C et Animiki paieront un montant de 50 000 \$ annuellement à Globex et à Altai à titre d'avance sur les royalties.

C2C est une compagnie d'exploration et d'exploitation minière ayant des projets d'or en développement au Québec, et au sud-ouest de l'Équateur. C2C est également à compléter la vérification diligente et procède à la rédaction des conventions concernant la formation d'une entreprise en coparticipation (« Joint Venture ») pour l'exploration et l'exploitation de la mine Bella Rica en Équateur.

**L'acquisition de la propriété est conditionnelle à l'approbation des autorités compétentes.**

**La Bourse de croissance TSX n'assume aucune responsabilité quant à la pertinence ou à l'exactitude du présent communiqué de presse.**

**Pour de plus amples informations, prière de communiquer avec :**

**Noël Dubé,**

**Président du conseil et Chef de la direction**

1 (418) 650-4171

[noel.dube@c2c-exploration.com](mailto:noel.dube@c2c-exploration.com)

[www.c2c-exploration.com](http://www.c2c-exploration.com)